

Tout savoir sur le 13ème salaire



Le 13ème salaire

Également appelé treizième mois, est une somme versée en plus du salaire habituel dans de nombreuses entreprises en Suisse. Bien qu'il ne soit pas obligatoire, il est souvent prévu par des conventions collectives ou des contrats de travail. Ce mois de salaire supplémentaire est généralement versé à la fin de l'année, notamment en décembre pour les fêtes, mais certaines entreprises préfèrent le répartir sur plusieurs paiements tout au long de l'année, ou en deux fois, en Juin et Décembre.



Une pratique courante



En 2022, plus de trois salariés sur quatre (76,2 %) bénéficiaient d'un 13ème salaire. La proportion des entreprises qui versent un 13ème salaire à la quasi-totalité de leurs employés a légèrement augmenté entre 2020 et 2022, passant de 44,7 % à 45,8%. Toutefois, 27,6 % des entreprises ne versent pas de 13ème salaire.

(Source : Office fédéral de la statistique suisse)



Qu'est-ce que le 13ème salaire ?



Le 13ème salaire soulève souvent des questions concernant ses modalités de calcul et d'attribution. Il s'agit d'une rémunération supplémentaire au salaire normal, et bien que non obligatoire, elle peut être une composante importante de la rémunération annuelle. Il est d'ailleurs soumis aux mêmes taxes que le salaire ordinaire. Découvrez ici en détail ce que cela implique, comment il est calculé et dans quelles conditions il est accordé.



Comment est-il calculé ?

Lorsque le salaire est fixe, le 13ème salaire est souvent calculé sur la base du salaire brut.



Calcul sur une base annuelle de 12 mois (13ème salaire exclu) :

Le 13ème salaire est souvent perçu comme un bonus supplémentaire versé en plus de votre salaire annuel. En pratique, cela équivaut à recevoir un mois de salaire en plus chaque année.

Exemple : Pour un salaire annuel brut de 60 000 CHF sur une base de 12 mois :

$$60\,000 + (60\,000 / 12) = 65\,000 \text{ CHF}$$



Comment est-il calculé ?



Calcul sur une base annuelle de 13 mois (13ème salaire inclus) :

Le 13ème salaire peut être inclus dans le montant annuel de votre salaire mentionné sur votre contrat de travail. Cela signifie qu'une partie de votre salaire est mise de côté chaque mois pour former ce bonus.

Calcul et exemple : Pour un salaire annuel brut de 60 000 CHF sur une base de 13 mois :

Salaire annuel/ 13 = Salaire mensuel
60 000/ 13 ≈ 4615 CHF

Comment est-il calculé ?



Calcul du montant du 13ème salaire en cas d'année incomplète :

Si vous commencez votre contrat de travail au cours de l'année ou si celui-ci prend fin avant la fin de l'année, vous recevrez un 13ème salaire proportionnel au temps travaillé durant l'année civile.

Exemple : Si votre salaire mensuel est de 5000 CHF et que vous avez travaillé 6 mois dans l'année, le montant de votre 13ème salaire se calcule comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Salaire mensuel} \times \text{Nombre de mois travaillés} / 12 \\ = \text{13ème salaire} \\ 5000 \times 6 / 12 = 2500 \text{ CHF} \end{aligned}$$

Comment est-il calculé ?



Calcul du salaire pour les jours partiels :

Cependant, le début ou la fin de votre contrat ne correspond pas toujours à un mois complet. Dans ce cas, vous devez prendre en compte le nombre de jours travaillés pour le mois incomplet dans votre calcul.

Exemple : Calculons ensemble le 13ème salaire d'une personne qui gagne 5000 CHF par mois, et qui a travaillé pendant 6 mois et 10 jours.



Calcul du salaire pour les jours partiels :



Étape 1 :

Calcul du salaire versé pour les 6 mois de travail

$$\begin{aligned} &\text{Salaire mensuel} \times \text{Nombre de mois travaillés} \\ &= \text{Salaire pour 6 mois} \\ &5000 \times 6 = 30\,000 \text{ CHF} \end{aligned}$$

Avec un salaire mensuel de 5000 CHF, la personne est rémunérée 30000 CHF pour 6 mois de travail.

Calcul du salaire pour les jours partiels :



Étape 2 :

Calcul du salaire versé pour 10 jours de travail

$$\begin{aligned} \text{Salaire partiel} &= \\ &(\text{Salaire mensuel} / \text{Nombre de jours par mois}) \\ &\times \text{Nombre de jours travaillés} \\ \text{Salaire partiel} &= 5000 / 30 \times 10 \approx 1667 \text{ CHF} \end{aligned}$$

Avec un salaire mensuel de 5000 CHF, la personne est rémunérée 1667 CHF pour 10 jours de travail.

Calcul du salaire pour les jours partiels :



Étape 3 :

Calcul du montant du 13ème salaire

13ème salaire = (Salaire mois complets + Salaire jours partiels)
/ mois dans l'année

13ème salaire = (6 X 5000 + 1667) / 12 ≈ 2639 CHF

Le montant du 13ème salaire est de 2639 CHF.



À noter :

Dans certains cas, le 13ème salaire peut être variable. Ainsi, son montant peut être déterminé par des critères de performance individuelle ou collective, incitant les employés à atteindre des objectifs spécifiques.